



BEACONSFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT BEAC-177

AVIS PUBLIC est donné que le règlement suivant :

BEAC-177 Règlement autorisant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 405 000 \$ pour la réhabilitation structurale de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire

a été approuvé :

- par le Conseil à la séance ordinaire du 23 mars 2026;
- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 avril 2026.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau ou sur demande par courriel au greffe-registry@beaconsfield.ca. La version (projet) adoptée peut être consultée sur la page [des règlements à l'étude](#).

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Beaconsfield, le 15 avril 2026.

M^e Dominique Quirk
Greffière adjointe / Assistant City Clerk

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

BY-LAW BEAC-177

PUBLIC NOTICE is given that the following by-law:

BEAC-168 By-law to authorize capital expenditures and a loan of \$1,405,000 for the structural rehabilitation of watermain pipes and of sanitary sewer pipes

was approved:

- by Council at the regular meeting held on March 23, 2026;
- by the "Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation" on April 9, 2026.

This by-laws is now deposited at the City Clerk's office and is available for consultation by any interested party during regular office hours or upon request by email at greffe-registry@beaconsfield.ca. The adopted (draft) version can be consulted on the [by-laws under consideration](#) page.

This by-law shall enter into force upon publication.

Given at Beaconsfield, on April 15, 2026.